

Vos archives

Les producteurs d'archives publiques sont soumis à des obligations réglementaires en matière d'archivage. Conseils pratiques, ressources, textes réglementaires et documents téléchargeables sont à votre disposition.

Détenteur d'archives personnelles et familiales ou responsable des archives de votre entreprise, vous souhaitez préserver ce patrimoine pour les générations futures ? N'hésitez pas à parcourir ces pages.



Vous êtes une administration

- › [LES ACTEURS DE L'ARCHIVAGE](#)
- › [LES ARCHIVES EN PRATIQUE](#)
- › [LES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES](#)
- › [LA COMMUNICATION](#)
- › [L'EXTERNALISATION DES ARCHIVES COURANTES ET INTERMÉDIAIRES](#)



Vous êtes une commune ou un EPCI

- › LES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DES COMMUNES ET DES EPCI
- › LE TRAITEMENT DE VOS ARCHIVES
- › LES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES
- › LA CONSERVATION DANS VOTRE LOCAL D'ARCHIVES
- › LA COMMUNICATION
- › LE SOUTIEN AUX COMMUNES



Vous êtes un hôpital

- › LES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
- › LE TRAITEMENT DE VOS ARCHIVES
- › LA CONSERVATION DANS VOTRE LOCAL D'ARCHIVES
- › LA COMMUNICABILITÉ DES ARCHIVES D'UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ



Vous êtes notaire

- › ARCHIVES PUBLIQUES
- › ARCHIVES PRIVÉES
- › LE VERSEMENT DES MINUTES ET RÉPERTOIRES
- › LES MISSIONS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN MATIÈRE D'ARCHIVES NOTARIALES



Sinistre : les bons réflexes



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE
Palais des papes
84000 AVIGNON